



## **APPEL À PROJET RÉGIONAL 2022-2023**

**« Soutien aux actions de sensibilisation ou d'expérimentations sur le parcours de soins relatif au cancer du pancréas à l'échelon local et/ou régional »**

**Le présent appel à projets comporte les documents suivants :**

- règlement de l'appel à projet**
- formulaire de soumission**



## **REGLEMENT DE L'APPEL À PROJET**

### **I – Contexte**

La Fondation A.R.C.A.D – Aide et Recherche en Cancérologie Digestive – **fondation reconnue d'utilité publique par décret du 22 décembre 2006** a pour missions de :

- mieux informer et aider les patients atteints de cancers digestifs,
- promouvoir et soutenir la recherche clinique ainsi que des soins de qualité aux patients,
- sensibiliser la population ainsi que les acteurs de santé pour une prévention et un dépistage accrus.

Dans le cadre de sa troisième mission statutaire, la Fondation A.R.C.A.D lance en 2022 un appel à projet régional visant à soutenir **un ou deux projets de sensibilisation ou d'expérimentations sur le parcours de soins relatif au cancer du pancréas à l'échelon local et/ou régional**. Pour ce faire, la Fondation A.R.C.A.D dispose d'une enveloppe de **30 K€ euros par région pour implémenter les projets retenus dans les 6 régions où se sont déroulées nos tables rondes 2019-2022**.

Seront privilégiés les projets conduits en réseaux, avec la participation de plusieurs acteurs de soins impliqués dans la prise en charge et le parcours du patient.

Le(s) projet(s) présenté(s) doit(vent) permettre de **féderer et de coordonner tous les acteurs impliqués dans le parcours de soins, d'explorer, d'expérimenter ou de consolider de nouvelles pistes de sensibilisation, et d'améliorer et/ou de changer les pratiques de prise en charge des patients atteints de cancer du pancréas**.

### **II – A qui s'adresse cet appel à projets ?**

Pour cet appel à projet, les porteurs de projets pourront être académiques ou associatifs.

### III – Critères d'éligibilité et de sélection

Les projets doivent être portés par un coordinateur. **Les projets devront respecter le formulaire joint au présent règlement et comporter un budget prévisionnel.**

La sélection des projets sera réalisée selon les critères suivants :

- Les critères d'éligibilité de l'appel à projet
- Le porteur du projet : capacité du porteur à mener à bien le projet, composition et implication de l'équipe, compétitivité dans le domaine, positionnement en cancérologie, environnement scientifique et technologique
- La qualité du projet : aspect novateur ; originalité ; pertinence de la démarche proposée en parcours de soins ; positionnement régional et national
- La construction du projet : clarté des objectifs et des démarches ; qualité de la méthodologie, de l'évaluation et des indicateurs ; organisation du projet et moyens mis en œuvre ; crédibilité de l'échéancier
- Les aspects administratifs et éthiques (le cas échéant) : pertinence de la méthodologie quant à la sécurité ; engagement du porteur de projet à s'assurer que la mise en œuvre se déroule selon les bonnes pratiques
- La demande budgétaire : adéquation de la demande financière au projet soumis

### IV – Sélection des projets

Un jury, constitué des PI qui ont piloté nos 6 tables rondes régionales 2019-2022, aura la charge d'expertiser chaque dossier reçu dans le respect des délais fixés. Pour éviter tout conflit d'intérêt, l'investigateur principal de chaque région s'abstiendra de donner son avis sur les projets soumis dans sa région.

Les projets retenus feront ensuite l'objet de la validation souveraine du conseil d'administration de la fondation.

### V – Calendrier

La remise d'un dossier à la Fondation A.R.C.A.D dans le cadre de cet appel à projet vaut acceptation du calendrier décrit ci-dessous ainsi que du règlement.

Étape 1	Étape 2
Du 1er avril 2022 au 1 <sup>er</sup> septembre 2022	Octobre 2022
Soumission des projets à la fondation	Sélection des projets par le jury
Étape 3 De novembre 2022 à juin 2023 Mise en place des projets retenus	

## **VI – Les formalités de candidature**

La soumission se fera à l'aide du formulaire joint dûment rempli et complété des annexes requises.

**Important : Les dossiers incomplets ou ne respectant pas les critères d'éligibilité seront déclarés non recevables et ne seront pas expertisés.**

Ces documents **-un exemplaire papier et un envoi par mail-** doivent être retournés à la Fondation A.R.CA.D **au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2022** à :

Fondation A.R.CA.D  
4, rue Kléber  
92 300 Levallois-Perret

[lama.sharara@fondationarcad.org](mailto:lama.sharara@fondationarcad.org)